

lettre d'information

détournement de la Veyle
chantier pilote du contrat rivière

n°1/8

édito

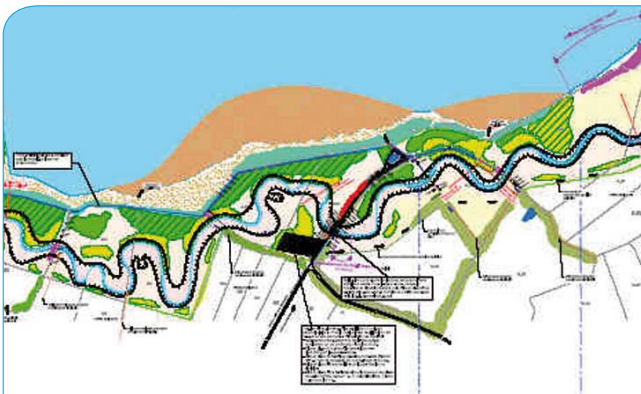


Dans le cadre des actions prévues au contrat de rivière, le syndicat mixte Veyle Vivante va entreprendre la réalisation du détournement de la Veyle sur la commune de Buellas au droit de la gravière de Saint Denis les Bourg. Ce chantier, exemplaire à plus d'un titre, va se dérouler sur une durée de six mois de juillet à décembre. Le syndicat a souhaité communiquer largement et régulièrement tout au long de la réalisation de ce projet pilote. Je suis heureux de vous adresser le premier numéro de cette "lettre d'information sur le détournement de la Veyle".

Daniel CRETIN
Président du Syndicat Veyle Vivante



un projet exemplaire



Les temps changent ; l'évolution de nos connaissances entraînant invariablement de nouvelles interrogations et des remises en cause. Cette remarque est particulièrement vraie d'un point de vue écologique où l'intervention de l'homme, longtemps justifiée par la nécessité d'un développement économique, s'avère aujourd'hui régulièrement préjudiciable à l'équilibre environnemental et, à plus ou moins long terme, à la survie de la planète.

A l'échelle du territoire, ce dérèglement est notamment visible au niveau de la Veyle. De fait, comme beaucoup d'autres, ce cours d'eau a subi de nombreuses modifications forcées de son tracé depuis les années 50 (recalibrage, rectification) et l'exploitation d'une gravière s'est développée dans son lit depuis 1972, sur la commune de Saint Denis les Bourg. A elle seule, cette dernière situation engendre de nombreux dérèglements sur le fonctionnement physique et biologique du cours d'eau : réchauffement de l'eau, déséquilibre des peuplements piscicoles, colmatage du fond du lit en aval...

C'est pourquoi les élus du syndicat mixte Veyle Vivante, qui regroupe l'ensemble des communes du bassin versant de la Veyle et de ses affluents, ont décidé de rendre à la rivière son caractère naturel en sortant son lit de la gravière et en recréant un nouveau tracé sur plus de 2 kilomètres. Son ampleur et son caractère innovant font de ce projet une opération pilote au niveau national.

L'objectif de cette réalisation est de supprimer l'ensemble de supprimer l'ensemble des impacts négatifs de la gravière sur le cours d'eau et de reconstituer un écosystème fonctionnel. Mais au-delà, elle présentera aussi un intérêt pédagogique et scientifique évident. En effet, ce nouveau tronçon ne sera pas figé mais autorisera un ajustement naturel du lit de la rivière puisque le syndicat sera propriétaire des terrains traversés. Cette situation permettra donc l'observation de cette adaptation sur plusieurs années pour une parfaite compréhension du processus.

Les travaux s'étendront de juillet à décembre 2009.





mot du partenaire



Comment GRA exploite-t-il le site de Saint Denis ?

Nous sommes présents sur ce site depuis les années 70. A l'époque, le lieu était constitué de prairies et de marécages. Depuis nous exploitons en moyenne

un hectare de terrain par an pour 300 000 tonnes de graviers. Ce prélèvement a progressivement conduit à la création d'un plan d'eau de 50 hectares qui est toujours la propriété de GRA. Notre autorisation d'exploitation se poursuit jusqu'en 2016.

Que représente pour vous le projet de déviation de la Veyle ?

Nous avons obtenu une autorisation préfectorale pour exploiter la Veyle dans les années 80. Mais depuis les lois ont changé et nous avons parfaitement conscience de l'intérêt écologique de cette déviation.



D'ailleurs GRA a toujours été associé au projet et nous sommes heureux de contribuer à réparer ce qui n'est plus autorisé aujourd'hui.

Nous souhaitons ainsi pouvoir allier l'économique à l'écologique, le besoin de granulats pour de développement économique du bassin de Bourg est indéniable, mais cette exploitation doit pouvoir se faire en limitant les nuisances environnementales.

Tout en restant dans cet esprit, nous souhaiterions d'ailleurs pouvoir prolonger notre exploitation pendant 3 ans sur de nouveaux terrains à proximité du site.

Quelle est, concrètement, la participation de GRA à ce projet ?

Dès 2003, GRA s'est engagé par convention dans le contrat de rivière au côté du syndicat mixte. Nous finançons la totalité des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce projet, soit 10,7 hectares. Nous prenons aussi à notre charge plus de 150 000 euros de travaux. Au total, notre engagement porte sur 35% du montant total de l'opération.

Pensez-vous communiquer sur cette opération ?

Le groupe Vicat, auquel nous sommes rattachés, souhaite présenter ce chantier sur son site Internet. Nous communiquerons aussi par le biais de notre fédération. En revanche, nous n'entreprendrons pas de démarche personnelle au niveau de la presse locale. Notre volonté est de rester au second plan : cette opération est avant tout celle du syndicat mixte Veyle Vivante.

Patrice Piet, Directeur Technique GRA

les chiffres

860 000 € TTC

c'est le coût total de l'opération, dont plus de 80% est financée par des aides et subventions (agence de l'eau, GRA, Région Rhône Alpes, département de l'Ain).



retrouvez l'ensemble
du projet sur :
www.veyle-vivante.com



Ont participé à cette lettre d'information :

Syndicat Mixte Veyle Vivante - 77, route de Mâcon - 01540 VONNAS - Tel : 04 74 50 26 66 - Fax : 04 74 50 02 68 – www.veyle-vivante.com / **Directeur de la publication** : Daniel CRETIN.
Coordination : DSFI Communication – www.dsfi.fr / **Rédaction** : Le Courrier Economie - www.courrier-economie.com / **Graphisme & mise en page** : Laurent Poyol www.lolandpop.com / **Crédits photographiques** : Laurent Poyol / Le Courrier Economie.

